Envoyé en préfecture le 27/05/2025
Reçu en préfecture le 27/05/2025
Publié le
ID : 053-215300211-20250521-202533LBM-DE

Commune de la **BAZOGE MONTPINCON**

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 21 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt et un mai à vingt heures // minutes se sont réunis les membres du conseil municipal de La Bazoge Montpinçon sous la présidence de M. **Pascal RENARD** – Maire.

Etaient Présents : DAGUIER Miguel - DURAND Marina - ~~FORGET Jean-François~~ - GILET Stéphane - HEURTEBIZE Grégory - ~~LECHAT Pascal~~ - LECOURT Alain – LEPEC Bertrand - ~~LE ROUX Laure~~ - MARCHAND Stéphane - PIEAU Mireille - RENARD Pascal - ROCHER Gaëlle

Nombre de Conseillers :
En exercice.....13
Présents 10
Votants.....13
Date de convocation : 09/05/2025

Absents excusés : FORGET Jean-François, LECHAT Pascal, LE ROUX Laure

Absents : //

Secrétaire de séance : Gaëlle ROCHER

M. FORGET Jean-François a donné pouvoir à M. HEURTEBIZE Grégory
M^me^ LE ROUX Laure a donné pouvoir à M. DAGUIER Miguel
M. LECHAT Pascal a donné pouvoir à M. RENARD Pascal

202533 – JEUNESSE : Chantiers « argent de poche »

Dans le cadre des actions proposées par la Mairie de La Bazoge Montpinçon, le dispositif « argent de poche » est mis en place.

Le principe consiste à travailler sur des petits chantiers d'utilité sociale en contrepartie d'une indemnité.

Ce dispositif s'adresse à tous les jeunes de 14 à 26 ans habitant la commune (ou l'un des parents habite la commune de La Bazoge Montpinçon) et intéressés pour travailler sur des petits chantiers pendant les vacances scolaires. Accompagné d'un professionnel de l'animation et/ou des services techniques, ils pourront contribuer à l'amélioration du cadre de vie dans lequel ils évoluent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Pour : **13**
Contre : **00**
Abstention : **00**

DECIDE

⇨ de **mettre en place** le dispositif des chantiers argent de poche pour les jeunes de **15 à 18 ans** domiciliés sur notre commune (ou l'un des parents habite la commune de la Bazoge Montpinçon),

⇨ de **rémunérer** les jeunes participant aux chantiers « argent de poche » **15,00 €**/demi-journée (3 maximum par jeune).

⇨ d'**annuler** la délibération du 23/07/2021.

AUTORISE

⇨ M. le Maire ou les adjoints **à signer** toutes les pièces se rapportant au dossier.

La secrétaire,

Gaëlle ROCHER

Le Maire,

Pascal RENARD

MAIRIE de LA BAZOGE-MONTPINCON (Mayenne)